













Course-Vélo nature 2022 Règlement de la manifestation

Art.1 - Objet

La Course-Vélo nature est une manifestation **conviviale**, **familiale** qui a pour buts la promotion du **sport pour tous** et le développement des activités de pleine nature sur le territoire Yvelinois. Elle a lieu à Morainvilliers par autorisation préfectorale.

Elle est organisée par l'Association des Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures (AFLMB), le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines, Temps Libres, et VO2 Rives de Seine, soucieux du respect de l'environnement et attentif aux comportements qu'il entraine, de tous les acteurs (organisateurs, partenaires, participants, accompagnateurs/spectateurs).

Art.2 – Règles de la course

La Course-Vélo se pratique à deux, un coureur et un VTTiste. La transmission du vélo, non obligatoire, s'effectue à volonté, à n'importe quel endroit du parcours de main à main (le vélo ne devra pas être posé au sol. Les coureurs resteront attentifs à ne pas gêner les autres participants de la course).

L'arrivée :

Chaque athlète doit effectuer la distance du parcours. Les équipiers doivent passer la ligne d'arrivée simultanément sous peine de rétrogradation.

Art.3 – Lieu, date et horaires

Date: Samedi 25 juin 2022

Adresse : Place de l'église, 78630 Morainvilliers









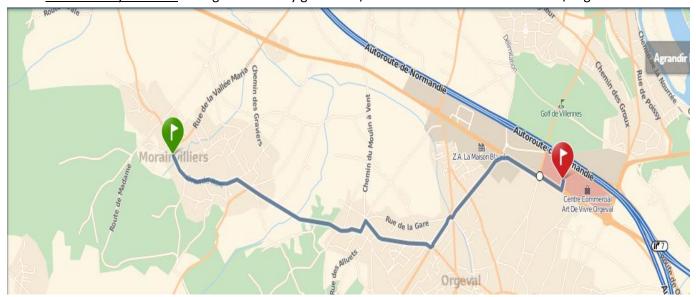








Comment s'y rendre? Bus ligne 20 -Poissy gare Sud- / Autoroute A13 sortie 7 Villennes/Orgeval



Horaires des courses :

14h : Course enfants ou enfant-adulte (2015, 2014, 2013, 2012 et 2011) 1,5km

14h45 : Course jeunes ou jeune-adulte (2008, 2007, 2006 et 2005) 5km

15h30: Course adultes (avant 2005) 10km

<u>Art.4 – Parcours</u>

Le parcours, tracé à l'aide de rubalises et affiches directionnelles, se déroule dans la forêt des grands bois.

Le départ est donné par le starter.

14h: Course enfant-enfant ou enfant-adulte / 3 boucles bleues (1,5km)







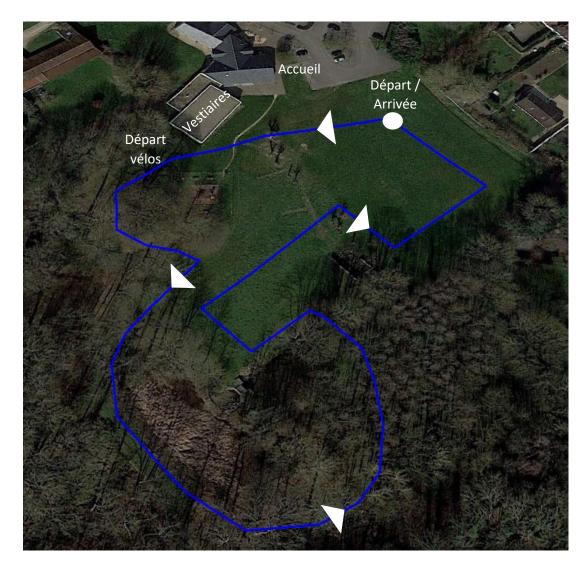












14h45 : Course jeune-jeune ou jeune-adulte /1 boucle rouge + 1 boucle bleue (5km)

En cas de faible nombre de participants dans la course jeunes, ceux-ci seront basculés dans la course adulte. Un classement jeune sera tout de même conservé.







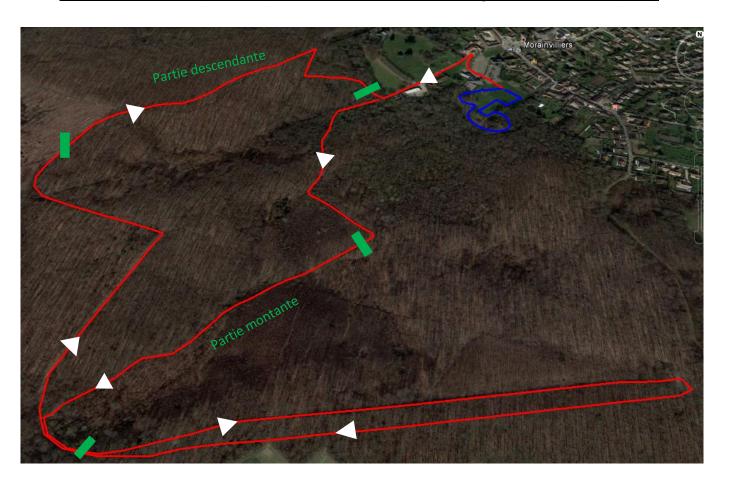








15h30: Course adultes (avant 2005) / 2 boucles bleues + 2 boucles rouges + 2 boucles bleues (10km)



Les distances sont indicatives.

Un ravitaillement sera disponible à chaque fin de course.

<u>Art.5 – Matériel et sécurité</u>

Un dispositif médical sera présent le jour de la course (protection civile).

Les participants doivent apporter leur propre matériel nécessaire à la course (vélo, casque, outils d'entretien, épingles pour le dossard). Il est recommandé de se munir d'une bouteille d'eau).

Le port d'un casque sanglé (jugulaire fermée) et à coque dure est obligatoire pour chaque participant.

Des vestiaires seront mis à disposition pour se changer. Aucune affaire ne devra y être déposée.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile. Aussi, il est recommandé aux participants de souscrire à une assurance personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance technique, vol ou due à un mauvais état de santé.

Les spectateurs accompagnants devront se tenir à l'extérieur du parcours.

















Art.6- Inscriptions et dossards

Les inscriptions s'effectuent sur : https://trailduvieuxlavoir.com/

Les dossards sont à retirer sur place maximum 15 minutes avant le départ de chaque course.

Documents d'inscription obligatoires :

- -Bulletin d'inscription
- -Règlement (chèque à l'ordre de l'AFLMB)

Il sera possible de s'inscrire sur place le samedi 12 juin 2021 entre 10h et 14h, dans la limite des places disponibles.

Tarifs par équipes :

14h -> 1,5km - Enfant-Enfant ou Enfant-Adulte -> 6€

14h45 -> 5km - Jeune-Jeune ou Jeune-Adulte -> 8€

15h30 -> 10km - Adultes -> 12€

Dossards:

Ils seront à retirer le jour de la course de 12h à 15h15 et à porter à l'avant du maillot de manière visible.

Art.7- Résultats et récompenses

Ils seront disponibles quelques minutes après la course. Ils seront également disponibles sur le site du Comité.

En cas de franchissement simultané de la ligne d'arrivée, les organisateurs départageront les équipes comme suit : la mixité puis l'équipe la plus jeune.

Les podiums se tiendront à chaque fin de course, après la dernière équipe arrivée. Seront récompensés :

- -Les 3 premières équipes au scratch (exceptées les équipes de catégories mixtes)
- -Tous les participants

Art. 8 - Assurance

- -Responsabilité civile : L'organisateur AFLMB est couvert par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES agence ORGEVAL.
- -les participants devront vérifier qu'ils sont bien assurés en responsabilité
- -Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

















Art.9- Environnement

La Course Vélo Nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen et responsable en parfait respect du milieu naturel ainsi que des cultures.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales ou sanitaires.

Dans une logique d'éco-responsabilité, aucun objet jetable ne sera utilisé. Nous invitons les participants à amener leur propre réserve d'eau.

Art.10- Droits d'image

Les participants autorisent les organisateurs du « Week-end sportif du Vieux Lavoir » à utiliser les différentes images/vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports média, à des fins promotionnelles pour l'association.

Art.11 - Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite à

AFLMB - MAIRIE de Morainvilliers Place de l'église, 78630 Morainvilliers.

Art.12 – Cas de force majeure / COVID

En cas d'évènement de force majeure, d'interdiction préfectorale de l'événement (y compris au dernier moment), de restrictions sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.13 – Acceptation du règlement

Tout concurrent s'inscrivant à l'une des marches nordiques proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.